

DECISION

Objet : Signature d'une convention d'occupation de la Salle Paroissiale avec La Paroisse St Winoc et St Folquin de l'Houtland – période du 07/03/2023 au 31/12/2023.

- Vu le Code des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2122-22
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 17 septembre 2020 portant délégation au maire en vertu de l'article 2122-22 du CGCT,
- Vu la proposition de convention de mise à disposition de la salle paroissiale
- Considérant les travaux à l'Hôtel de Ville et la salle des aînés
- Le Maire soussigné,

DECIDE

ARTICLE 1 : est signé avec la paroisse St Winoc et St Folquin de l'Houtland, représentée par le Père Ludovic VERLANDE – 1, avenue Leclerc à WORMHOUT, une convention d'occupation de la salle paroissiale sise 15 rue Louis Blanckaert à WORMHOUT, aux conditions suivantes :

Objet : Occupation de la salle paroissiale pour les rencontres de l'association Génération Mouvement des aînés ruraux.

Conditions financières : la mise à disposition sera facturée à la Ville à raison de 140,00€TTC la journée, par virement bancaire à réception de la facture.

Durée : La convention prend effet au 07/03/2023 jusqu'au 31/12/2023.

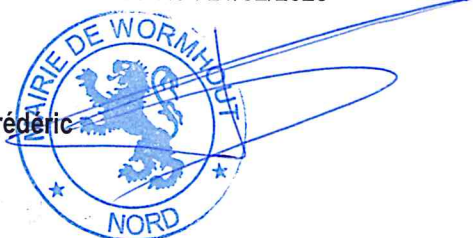
Date de signature de la convention : le 17/02/2023

ARTICLE 2 : la présente décision sera portée au registre des délibérations de la commune

Acte rendu exécutoire par
Transmission en Sous-Préfecture le : 21/02/2023
Publication ou notification le : 21/02/2023

Le Maire,

DEVOS Frédéric



A Wormhout le 20/02/2023

Le Maire,

DEVOS Frédéric

